

## **CAMEROUN**

### **Introduction**

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) a pour but de formuler une vision commune et partagée de la Société de l'Information respectueuse de la diversité, d'élaborer un plan d'action stratégique qui permette de mettre en œuvre cette vision offrant à chacun des possibilités équitables de développement. Ceci apparaît clairement dans les objectifs fixés au Sommet par la résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui énonce deux points :

- « Dégager un consensus mondial et une volonté collective en vue de faciliter l'accès de tous les pays, qui en ont un besoin urgent, aux technologies de l'information »;
- « Examiner l'ensemble des questions pertinentes que soulève l'avènement de la société de l'information. »

Par ailleurs, la Conférence Régionale Africaine :

- ❑ réaffirme que la société de l'information doit répondre aux intérêts de toutes les nations et tout particulièrement des pays en développement ;
- ❑ réitère son plein soutien aux initiatives qui ont été adoptées aussi bien au plan mondial que sur le plan régional ou continental africain ;
- ❑ demande en particulier à la communauté internationale d'apporter son plein soutien à l'Initiative de la Société de l'Information en Afrique (AISI), aux recommandations du Forum pour le Développement de l'Afrique de 1999 et le volet TIC du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

L'entrée réussie du Cameroun dans la société de l'information suppose l'existence d'une infrastructure performante, disponible et pouvant permettre des échanges fiables et sécurisés. La modernisation des infrastructures est donc un préalable pour l'édification effective de la Société de l'Information. C'est à cette condition que le commerce électronique, le gouvernement électronique... pourront être développés.

Tout Etat, gouvernement ou entreprise qui s'achemine vers l'utilisation des TIC se doit de se protéger contre les risques d'intrusion dans les systèmes d'information et de se doter d'un cadre législatif et réglementaire adéquat.

Tous les acteurs concernés : institutions publiques internationales, gouvernements, secteur privé, société civile, se sont mobilisés ces dernières années pour proposer des objectifs et des stratégies qui visent à transformer le fossé numérique en opportunités de développement. L'accès équitable de toutes les couches de la population aux TIC est primordial pour réduire la fracture numérique à l'intérieur du pays et permettre à tous les citoyens et particulièrement les femmes, de pouvoir bénéficier de tous les avantages qu'offrent les TIC.

Si Internet et la téléphonie mobile sont pour le moment les applications les plus usitées par les populations, beaucoup de progrès peuvent encore être accomplis grâce à d'autres technologies, comme les télécommunications et la radiodiffusion classiques. La société de l'information devrait offrir plus de possibilités aux jeunes et aux femmes en matière d'éducation, de travail et de vie publique.

Le gouvernement camerounais, à travers plusieurs actions qui contribuent directement à la réduction de la pauvreté s'est engagé résolument dans le processus d'arrimage du Cameroun dans la société de l'information en gestation.

Le présent document est la contribution du Cameroun à la réflexion par rapport aux objectifs du Sommet.

## **1 Infrastructures**

L'entrée du Cameroun dans la société de l'information suppose l'existence préalable d'une infrastructure appropriée. Il faut entendre par infrastructure, l'ensemble des moyens par lesquels les applications des TIC sont rendues disponibles : équipements des télécommunications, Internet, réseaux de diffusion, ordinateurs, logiciels et réseaux locaux.

Relevant :

- la vétusté du réseau de télécommunications qui ne facilite pas l'offre des nouvelles applications des TIC ;
- le faible taux de pénétration du téléphone fixe, phénomène accentué dans les zones rurales ;
- la faible couverture nationale du réseau de distribution électrique et des voies de transport ;
- l'insuffisance de la couverture nationale en matière de réseau audiovisuel ;
- l'inexistence d'un backbone national fiable ;
- la règle de répartition des coûts défavorable ;

Soulignant :

- la modernisation en cours du réseau de télécommunications à travers la participation au projet SAT 3 et ses implications et l'autorisation d'investissement minimum accordée à l'opérateur historique ;
- l'expansion du réseau des télécommunications mobiles ;

Propose les actions suivantes :

- solliciter l'appui et l'assistance des organismes internationaux dans le processus de libéralisation méthodique du secteur des TIC ;
- élaborer une politique nationale des infrastructures, et veiller à une mise en œuvre coordonnée et intégrée ;
- définir une stratégie de mise en œuvre (des infrastructures de transmission) d'une dorsale nationale à haut débit ;
- promouvoir les points d'accès aux TIC par l'implantation des télécentres communautaires ;
- la création des pôles d'excellence et des pôles technologiques ;

Recommande :

- l'adhésion aux initiatives d'interconnexion des pays de la sous région ou du continent telles le satellite africain des télécommunications, le projet RASCOM etc. ;

- le transfert des technologies par l'appui aux initiatives sous régionales telle l'Ecole Supérieure des Télécommunications de l'Afrique Centrale (ESTAC), le Centre Sous Régional de Maintenance des Equipements des Télécommunications,... ;
- l'appui des Gouvernements et Décideurs aux initiatives publiques ou privées de développement des infrastructures et de transfert des technologies du Nord vers le Sud ;
- le renforcement des pouvoirs des organes de régulation ;
- le plaidoyer auprès des institutions de financement international (banque mondiale, FMI, etc.) pour un soutien au développement des infrastructures dans les pays en développement, notamment par les octrois de crédits à un taux d'intérêt avantageux ;
- le recours au soutien financier des multinationales et collectivités décentralisées.

## **2 Obstacles et propositions**

L'édification de la Société de l'Information est confrontée à un certain nombre d'obstacles d'ordre humain, infrastructurel, social et culturel. Nous insisterons essentiellement sur les obstacles d'ordre humain et ferons des propositions à cet effet.

Relevant :

- la disparité du développement humain entre le nord et le sud;
- le poids des traditions dans le processus de changement ;
- l'existence de la pauvreté, de la dette, des guerres et drames qui établissent une priorisation différente des besoins dans les pays en développement ;
- le déficit de communication ;
- l'absence d'une politique volontariste de développement et de valorisation des ressources humaines ;
- la faiblesse dans la prise en compte des femmes et des jeunes dans le cadre des processus de développement des TIC ;
- l'absence d'une masse critique d'acteurs de changement ;
- l'absence d'internalisation de la globalisation des échanges et de la mondialisation de l'économie ;

Propose :

- l'adoption d'une définition claire de la Société Mondiale de l'Information ;
- la réduction de la fracture technologique pour les ressources de communication ;
- le soutien de l'internalisation de la globalisation et de la mondialisation ;
- le soutien en faveur d'un plus grand équilibre des termes de l'échange par un programme mondial d'urgence, en faveur des pays concernés, pour un développement généralisé de la Société Mondiale de l'Information, appuyé par des programmes nationaux structurants ;

Recommande :

- d'encourager l'utilisation des TIC et de leurs applications par les couches sociales défavorisées notamment dans les zones rurales ;
- de faciliter le développement de mesures de financement et d'assistance pour permettre l'accès des femmes aux TIC et à leur applications ;

- de promouvoir l'utilisation des TIC en tant qu'outil d'alphabetisation et d'amélioration de l'enseignement de base ;

### **3 Rôle joué par les pouvoirs publics, le secteur privé et la Société civile pour promouvoir l'utilisation des TIC au service du développement**

La Société de l'Information (SI), pour être crédible et équitable, doit prendre en considération les différents acteurs dans leurs spécificités respectives. Une entrée réussie de notre pays dans la Société de l'Information suppose un engagement et une participation effective de tous : pouvoirs publics, secteur privé, société civile et organisations internationales.

Relevant:

- que le rôle des pouvoirs publics est de créer un environnement favorable au développement des TIC ;
- que le rôle du secteur privé est d'entreprendre les investissements afin de créer les richesses ;
- que le rôle de la société civile réside dans sa capacité de prendre des initiatives afin de mobiliser les ressources humaines à la base et de servir de courroie de transmission avec les Décideurs ;
- l'absence de politique de financement des PME/PMI en général, et de start-up de TIC en particulier ;
- la faiblesse de la Société civile et de l'expertise nationale ;

*Soulignant* : l'absence d'une coordination véritable des actions menées par les différents acteurs du domaine des TIC ;

Propose :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de financement des PME/PMI en général, et de start-up de TIC en particulier ;
- le soutien et le renforcement de la participation de la Société Civile ;
- le renforcement des aspects spécifiques aux femmes et aux jeunes dans les politiques de développement des TIC ;

recommande de :

- partager équitablement les moyens et ressources nécessaires à l'édification de la Société de l'Information entre le pouvoir public, le secteur privé et la société civile ;
- respecter les identités culturelles et linguistiques profondes des peuples ;
- promouvoir une véritable coopération internationale.

### **4 Renforcement des capacités, développement des ressources humaines, enseignement et formation**

L'intégration des TIC dans tous les domaines de la société modifie fondamentalement les méthodes d'enseignement et surtout le mode d'acquisition des connaissances.

Relevant :

- Le faible taux de pénétration des TIC dans le système éducatif camerounais ;

- La nécessité d'une formation professionnelle continue des managers en TIC dans tous les secteurs socioprofessionnels, associations, ONG, ... ;

Soulignant :

- la création progressive des centres multimédia dans les Etablissements scolaires et universitaires ;
- la généralisation des Académies Internet et Centres de Certification ;
- le développement des Universités virtuelles et Campus Numériques ;

Propose :

- l'introduction des TIC dans le programme d'enseignement de base ;
- l'accès libre à l'Internet dans les établissements, les Ecoles et les Bibliothèques ;
- la vulgarisation de l'enseignement à distance et des possibilités de formation continue offertes par les TIC ;
- la formation aux TIC à travers les associations rurales, les ONG etc.

*Recommande* : La mise en place d'un fonds mondial et la création d'une Agence spécialisée pour le renforcement des capacités des ressources humaines.

## **5 Accés aux technologies de l'information et de la communication**

L'accès équitable de toutes les couches de la population aux TIC est primordial pour l'entrée du Cameroun dans la Société de l'Information afin de réduire la fracture numérique à l'intérieur du pays et permettre à tous les citoyens de pouvoir bénéficier des avantages qu'offrent les TIC.

Relevant :

- la rareté et la mauvaise qualité des lignes téléphoniques ;
- l'absence de cadre réglementaire approprié en matière de fourniture d'accès aux TIC ;
- le montant élevé des coûts d'accès ;
- le taux élevé d'analphabétisme ;
- la concentration des fournisseurs d'accès dans les grandes villes ;

recommande :

- la définition d'une politique visant à réduire les coûts de connexion/ d'accès à Internet ;
- la sensibilisation des collectivités locales à l'utilisation des TIC
- la connexion des centres de recherche, des institutions, des établissements primaire et secondaire, des bibliothèques à Internet ;
- la mise en place des télécentres communautaires ;
- les communications téléphoniques gratuites pour l'accès à Internet ;

## **6 Sécurité des réseaux et systèmes d'information**

L'édification et le développement de la Société de l'Information ne peuvent se faire que dans un cadre de sécurité et de confiance qui assure la bonne utilisation des TIC.

Considérant :

- la conférence africaine de BAMAKO 2002 qui a retenu comme un des principes devant conduire à la réflexion pour la SMSI, « le droit à l'expression et à la protection des informations relevant du domaine public mondial » ;
- la résolution Plen2/Marrakech 2002 portant sur le renforcement du rôle de l'UIT dans la sécurité des réseaux d'informations et de communication, souligne la nécessité de parvenir à une compréhension commune de l'importance que revêt la sécurité des systèmes d'information et de communication ;

Relevant que :

- les TIC sont un outil de développement socio-économique et nul ne devrait être privé des avantages qu'elles offrent ;
- le monde virtuel, produit par la société de l'information, se doit d'être gouverné, réglementé et sécurisé ;

Soulignant :

- les intérêts des pays en développement et l'importance de préserver leur souveraineté dans le cyberspace ;
- le coût élevé des systèmes de sécurité ainsi que les coûts d'opportunités;

Propose :

- de relever l'importance de la protection des personnes et des données, la sécurisation des informations et des réseaux, l'instauration de la confiance dans les transactions électroniques ;
- d'élaborer les textes de loi régissant la cryptographie ;

Recommande :

- l'organisation d'une action de sensibilisation sur la sécurisation des réseaux et systèmes d'information des pays en développement ;
- la création d'un fonds d'aide aux pays en développement pour élaborer et mettre en place une politique de sécurité au niveau national et définir des accords internationaux dans le respect de leur souveraineté ;
- la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire au niveau international engageant toutes les parties concernées ;
- la mise en place d'un programme d'assistance technique avec l'appui des institutions internationales (ONU, UIT, UNESCO, etc.) pour la mise en œuvre des politiques de sécurité ;
- le renforcement des capacités en matière de sécurité des réseaux et systèmes d'information ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la cybercriminalité ;
- la mise sur pied d'une législation et d'une réglementation dans le domaine des TIC qui permettent de protéger des créations immatérielles (logiciels, banque de données, etc.) et la vie privée des individus et Organismes.

## **7 Elaboration d' un cadre politique et réglementaire**

L'élaboration d'un cadre politique et réglementaire devrait constituer un préalable à l'édification de la Société de l'Information.

Considérant :

- la concertation de Ndjamena 2000 sur l'harmonisation des législations nationales ;
- la rencontre de la sous-région Afrique Centrale sur la Société de l'Information de Bangui 2002 ;
- les résolutions de l'atelier CEMAC sur les technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration sous régionale de Yaoundé 2002 :

Relevant :

- l'absence d'une politique nationale dans le domaine des TIC ;
- l'insuffisance des textes juridiques en la matière ;
- la nécessité de renforcer le cadre institutionnel ;

Propose :

- d'adapter le régime fiscal et le code douanier aux TIC ;
- d'amender le code pénal, la procédures pénales, le code civil, les procédures civiles et commerciales et lois connexes aux exigences des TIC ;

Recommande :

- mettre sur pied une véritable politique nationale des TIC ;
- l'harmonisation des législations nationales, sous-régionales dans les TIC ;
- le renforcement du cadre institutionnel ;
- la nécessité d'accélérer les processus de mis à jour des législations et réglementations en matière des TIC ;
- le recours à la coopération bilatérale et multilatérale.

## **8 Les applications des TIC**

La société de l'information sera celle où chacun, grâce aux TIC, pourra produire, enregistrer, traiter et diffuser de l'information sous forme orale, écrite ou visuelle, sans limite de temps, de distance ou de volume. Son avènement va modifier fondamentalement notre manière de vivre, d'apprendre et de travailler. Le développement des applications sera le moteur du développement des TIC.

Relevant :

- une perception populaire des TIC réduite à l'utilisation de l'Internet, présent uniquement dans les grandes villes ;
- l'inexistence d'une culture numérique ;
- l'utilisation très faible des applications des TIC dans l'administration, les milieux professionnels ;
- l'inexistence d'une politique nationale des contenus à véhiculer sur Internet ;

*Soulignant* : la mise en œuvre progressive d'applications embryonnaires (Campus virtuel, projet SIGIPES, Annuaire Electronique des Pharmaciens, traduction des langues locales...etc.) ;

Recommande :

- d'intégrer l'information dans la stratégie globale de développement ;
- de développer les systèmes d'information dans les administrations ;
- d'accélérer la mise en place de l'E-Gouvernance notamment pour faciliter des citoyens aux services gouvernementaux ;
- de recenser les expériences en cours sur les applications des TIC et mettre en place une politique de financement ;
- d'encourager les initiatives en matière de développement des applications ;
- d'encourager et de soutenir les publications sur les applications des TIC.

### **Conclusion.**

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information constitue une occasion exceptionnelle pour contribuer à l'élaboration d'une société équitable, de paix et sans pauvreté pour tous. Le Cameroun s'inscrit dans la déclaration du Millénaire et la déclaration de Bamako qui militent pour une société qui prenne en compte les besoins des citoyens, les objectifs de développement et la valeurs et cultures nationales.

En somme, il s'agit de :

- stimuler le développement des télécommunications et des TIC par la modernisation du réseau des télécommunications ;
- encourager l'accès de toutes les couches de la population aux TIC par la formation, la vulgarisation et la sensibilisation ;
- favoriser l'harmonisation des politiques et réglementations en matière de TIC ;
- développer un partenariat avec les institutions financières et les bailleurs de fonds internationaux de crédit pour bénéficier des crédits à des taux d'intérêt préférentiel pour le développement des TIC.

Le Cameroun demande à l'UIT, l'UNESCO et les organisations compétentes d'accorder une attention spéciale aux besoins des pays en développement en général et du Cameroun en particulier et d'accélérer la mise en œuvre des activités et programmes qui contribuent de manière concrète et tangible à la réduction de la fracture numérique.